



PROCES-VERBAL

BUREAU SYNDICAL - LUNDI 3 FEVRIER 2025

Les membres du Bureau, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAVEROT, se sont réunis au siège du Syndicat le lundi 3 février 2025 à 14h15.

Les Membres du Bureau :

Présents : Madame DRID, Messieurs CHAVEROT – GOUTAGNY - VANEL - GONZALEZ - VOLAY – BASSON MOINE - CHARMET

Les Partenaires du Syndicat :

Présents :

SUEZ : Mesdames DUPEUBLE-PAILLE, Monsieur BARONNIER
SAFEGE : Messieurs DINET – COLONNA - LE MENN

Monsieur MONTVERNAY, Mesdames RABY et RIBEYRON ont également assisté à la séance.

Monsieur CHAVEROT ouvre la séance par l'approbation du Procès-verbal de la réunion précédente. Après le vote à l'unanimité de ce dernier et la désignation de Monsieur BASSON en qualité de secrétaire de séance, l'ordre du jour est abordé.

Relevé des décisions du Président

L'assemblée prend connaissance du document faisant mention des décisions du Président depuis la dernière réunion de bureau.

Lancement de la procédure de consultation pour le renouvellement d'une tranche n°4 du câble de télétransmission

Monsieur COLONNA présente aux membres de l'assemblée l'étude de faisabilité ayant pour objet le renouvellement d'un tronçon de câble de télétransmission (dénommée Tranche n° 4). Actuellement, il est constaté des problèmes récurrents de continuité électrique sur le câble existant. Celui-ci a été posé en accompagnement de la conduite DN 800 mm. La localisation des défauts est rendue difficile en raison de l'accès au site très accidenté. Il est constaté également à l'ouverture des fouilles, lors des réparations, une forte humidité dans le câble et dans les boîtes de jonction.

Il rappelle les impacts d'un dysfonctionnement du câble de télétransmission :

- Rupture partielle des automatismes des pompes,
- Absence de visibilité via la supervision,

- Dysfonctionnements « Aquadvance » dans l'exploitation du service,
- Absence d'optimisation des pompes entraînant un enjeu financier (pour SUEZ).

Il est donc opportun d'envisager un remplacement du câble sur ce tronçon.

Le tracé envisagé s'inscrit dans le prolongement de la tranche n°3 à partir de Sainte Catherine, il évite ainsi des cours d'eau et le fond d'un talweg.

Il est proposé la pose d'un câble blindé type SYT1 en fourreau + 1 PEHD Ø40mm pour poser éventuellement une fibre optique à terme. Le linéaire approximatif de ce projet est d'environ 2 660 ml.

- ✓ Le coût estimatif de l'opération : 323 000 € HT d'après l'étude de faisabilité.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, valide le renouvellement d'une tranche (n°4) du câble de télétransmission comme présenté et autorise Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée.

Monsieur MONTVERNAY propose que des crédits soit inscrit au BP 2025.

Contribution définitive des communes adhérentes et non adhérentes aux charges syndicales relative à la défense incendie

Monsieur le Président rappelle la délibération du 23 septembre 2024 par laquelle le Bureau Syndical a décidé de fixer le montant de la contribution des communes, pour l'année 2025, à 3,13 € par habitant.

Puis, il précise que les populations légales millésimées 2022 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025 s'élèvent à 80 571 habitants (79 503 en 2024), soit une contribution définitive pour l'exercice 2025 de 252 187 € dont 208 254,55 € pour les communes adhérentes et 43 932,68 € pour les 17 communes non adhérentes.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Confirme la contribution des communes adhérentes et non adhérentes pour l'année 2025 à 3,13 € par habitant.
- Fixe la contribution définitive sur la base des nouvelles populations légales millésimées 2022 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025.

Revalorisation des tickets restaurants

Monsieur MONTVERNAY rappelle la délibération du 2 février 2007 par laquelle le Bureau Syndical avait décidé d'attribuer aux agents du Syndicat le bénéfice de titres restaurant dans le cadre d'une prestation d'action sociale.

La dernière revalorisation a eu lieu en 2019 pour une application au 1^{er} janvier 2020 (1€).

A ce jour, la valeur faciale du titre se monte à la somme de 8,5 € dont 5,10 € à la charge du Syndicat et 3,40 à la charge de l'employé.

Monsieur le Président propose de porter la valeur du titre à 10 € au 1^{er} février 2025, correspondant approximativement à l'inflation cumulée entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} février 2025 ; dont 6 € à la charge du Syndicat et 4 € à la charge de l'agent.

Le surcoût annuel pour le Syndicat s'élève à environ 420 € pour l'ensemble des agents du Syndicat.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

Transfert comptable en pleine propriété des immobilisations du service de l'eau d'Epercieux-Saint-Paul

Monsieur MONTVERNAY informe l'assemblée que la commune d'EPERCIEUX-SAINT-PAUL a délibéré le 24 octobre 2024 sur le transfert comptable en pleine propriété des immobilisations du service « eau » au Syndicat.

Cette décision intervient dans le cadre de l'adhésion au Syndicat de la commune d'EPERCIEUX-SAINT-PAUL au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur Le Président précise qu'il convient également que les membres du bureau se prononcent sur ce dossier.

Le Bureau Syndical à l'unanimité accepte le transfert comptable en pleine propriété des immobilisations du service « eau » de la commune d'EPERCIEUX-SAINT-PAUL.

Monsieur MONTVERNAY indique que le Syndicat rencontrera le 6 février prochain les élus d'EPERCIEUX-SAINT-PAUL ainsi les représentants des Trésoreries de Givors et de Feurs pour avancer sur ce sujet.

Choix des associations humanitaires pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la coopération décentralisée

Madame DRID fait un point sur les actions menées en 2024 par les associations retenues.

- **L'association Keur d'Afrique** a mené à bien l'extension du réseau de forage et d'adduction d'eau potable au Sénégal.
- **Association Surge et Ambula** : Au Togo, la réalisation du forage s'est révélée infructueuse, un deuxième forage est en cours d'exécution.

L'enveloppe prévisionnelle à attribuer pour 2025 se monte à 16 783 €. Celle-ci étant composée de :

- La dotation 2025 calculée sur la base suivante : 37 426 abonnés x 0,35 € soit 13 099 €.
- Le reliquat 2024 d'un montant de 3 684 €.

Prenant en compte la proposition de Madame DRID, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide de soutenir les projets suivants :

- **Association Keur d'Afrique et Caritas Dakar** : Réalisation d'une canalisation d'eau potable de 1,235 km et mise en place de 8 bornes fontaine dans les villages de la commune de Diarrère au Sénégal.
La demande de subvention est de **4 400 euros soit environ 40%** du montant total de l'opération qui est de **11 143 €**.

- **Association Saint Chamond Espoir** : Acheminement d'une source par un réseau enterré jusqu'au village de Bhalche Besi au nord-ouest de Katmandou au Népal.
Il est proposé une subvention de **12 383 euros** et le coût total de l'opération de **50 000 €** environ.

Soit un total de **16 383 €**.

Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.

Convention avec la CNR dans le cadre de son projet de restauration écologique du fleuve Rhône

Dans le cadre de l'atteinte du bon état et bon potentiel des masses d'eau prévue par le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse 2022-2027 et la Directive Cadre sur l'eau ; la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), en partenariat avec la DREAL et l'Agence de l'Eau porte un projet de restauration écologique au droit des communes d'Irigny, Vernaison, Feyzin et Solaize.

Dans ce cadre, la CNR s'est engagée à réaliser une phase de test de réinjection de sédiments associé à un suivi des concentrations en PFAS dans les eaux de surfaces et dans les eaux souterraines, défini en concertation avec les maîtres d'ouvrages et les exploitants des champs captants situés à l'aval du projet dont le site de captage de l'île du grand Gravier appartenant au Syndicat. Les échanges pour l'élaboration de ce suivi ont eu lieu entre février et juin 2024 avec les acteurs de l'eau (Syndicats de communes, Communes, Délégués de service publique).

La CNR s'engage à réaliser des prélèvements à Grigny et à analyser les concentrations en PFAS. Les résultats seront transmis au Syndicat et à SUEZ. La CNR transmettra également les analyses aux services de l'Etat.

Le Bureau Syndical autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à signer cette convention tripartite entre la CNR, SUEZ et le Syndicat.

Convention d'échanges de données géographiques avec Saint Etienne Métropole

Monsieur MONTVERNAY rappelle l'existence de conventions entre les communautés de communes (notamment la CCMDL et la COPAMO), le Syndicat et SUEZ pour la mise à disposition des données géographiques du réseau d'eau potable auprès de ces collectivités.

Afin de réaliser au mieux ces missions, notamment la gestion du service public d'eau potable, SÉM qui dispose d'un système d'information géographique (S.I.G.), souhaite utiliser certaines données que possède le SIEMLY.

De son côté, afin de mieux connaître son territoire et de mettre en œuvre plus efficacement les politiques nécessaires à sa bonne gestion, le Syndicat qui dispose également d'un S.I.G., souhaite utiliser certaines données géographiques que détient SÉM.

Afin de favoriser l'enrichissement de leur système d'information géographique et de faciliter la réalisation de leurs missions respectives, il est proposé que chacune des parties mette à disposition de l'autre une partie de ces données.

C'est pourquoi, il est proposé la mise en place d'une convention d'échange de données géographiques avec SAINT ETIENNE METROPOLE pour les communes de Saint Christo-en Jarez, Valfleury, Saint Romain en Jarez, Tartaras et Dargoire.

Le Bureau Syndical autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à signer cette convention entre le Syndicat et SÉM.

Présentation du projet de programmation des travaux 2025 et du budget primitif 2025

Madame RIBEYRON et Monsieur MONTVERNAY présentent la programmation des travaux 2025 pour un coût global de 8 650 400 € HT dont :

- 6 005 400 € de travaux pour le renouvellement des conduites soit environ 20 km dont 1 km d'extension (*dans le cas d'une adhésion de la commune de Grammond*).
- 665 000 € pour la création d'un réservoir et d'un refoulement sur le réservoir des Verchères (*dans le cas d'une adhésion de la commune de Grammond*).
- 330 000 € pour le renouvellement du câble de télécommande tranche 4.
- 900 000 € pour la télérelève.
- 50 000 € pour la mise en place de clôtures arbustives autour des ouvrages.
- 200 000 € pour la réalisation d'investigations pour l'intégration du réseau en classe A.
- 150 000 € de divers et imprévus.
- 350 000 € de travaux hors programme.

Madame RABY et Monsieur MONTVERNAY présentent ensuite les résultats du Compte Administratif 2024 et le projet du Budget Primitif 2025.

Les inscriptions significatives des sections d'exploitation et d'investissement sont commentées.

L'équilibre financier est assuré par un emprunt de 2 545 182 €.

Monsieur le Président remercie l'assemblée d'accepter ce projet de Budget Primitif, susceptible d'évoluer, qui sera soumis au vote des délégués le 21 mars prochain.

Informations générales sur l'activité du Syndicat

➤ Renouvellement des 2 marchés de travaux à bons de commande :

Monsieur MONTVERNAY informe le Bureau de la nécessité de lancer une procédure d'appel d'offres pour le renouvellement des deux marchés de travaux, ceux-ci se terminant le 31 décembre 2024.

Il convient de déterminer les caractéristiques propres à chaque marché.

➤ Marchés actuels (2022-2025) :

• 1 marché principal :

- Mini : 2 500 000 €
- Maxi : Pas de maximum
- Appel d'Offres restreint
- Nombre de candidats : mini - 3 maxi - 5

- Durée 1 an, renouvelable 3 fois (31/12/2025)

• **1 marché secondaire (lotissements et extensions diverses) :**

- Mini : 200 000 €
- Maxi : Pas de maximum
- Appel d'Offres ouvert
- Durée 1 an, renouvelable 3 fois (31/12/2025)
- Pas d'extension de canalisations $\geq \varnothing$ 200 mm

➤ **Marchés à prévoir (2026-2029) :**

• **1 marché principal :**

- Mini : 2 000 000 €
- Maxi : 8 000 000 €
- Appel d'Offres restreint
- Nombre de candidats : mini - 3 maxi - 5
- Durée 1 an, renouvelable 3 fois (31/12/2029)

• **1 marché secondaire (lotissements et extensions diverses, DN $\leq$ 200mm) :**

- Mini : 150 000 €
- Maxi : 800 000 €
- Appel d'Offres ouvert
- Durée 1 an, renouvelable 3 fois (31/12/2029)
- Pas d'extension de canalisations $> \varnothing$ 200 mm

Les membres valident à l'unanimité cette proposition.

L'autorisation au Président de lancer les consultations sera soumise au vote des délégués lors du Comité Syndical du 21 mars prochain.

Il est rappelé que la Commission d'Appel d'Offres est composée de Madame DRID, Messieurs VANEL, CHARMET, GONZALEZ, BASSON et que Monsieur GOUTAGNY est le représentant du Président en cas d'absence de ce dernier.

➤ **Point sur l'avancement du Schéma Directeur d'eau potable :**

Madame RIBEYRON présente l'état d'avancement du SDAEP. A ce jour, un travail important est mené pour la réalisation du schéma de distribution au niveau de chaque commune. Il s'agit de recenser toutes les parcelles et toutes les habitations raccordées ou desservies par le réseau d'eau potable. Cette tâche demande un investissement important en temps pour vérifier et compléter le travail de SAFEGE.

En ce qui concerne le besoin de sécurisation et d'interconnexion, des rencontres ont lieu actuellement :

- **28 novembre 2024 :** Rencontre au SIEMLY avec Rhône-Sud et Eau du Grand Lyon. Décision de mener une réflexion globale, en mode projet avec mise en place de COTECH et de COPIL.
- **16 décembre 2024 :** 1^{er} COTECH : SIEMLY, Rhône-Sud et Eau du Grand Lyon. Définir les orientations et ouverture à d'autres structures voisines.

- 13 janvier 2025 : Rencontre SIEMLY – SÉM : présentation de la réflexion en cours avec invitation au prochain COTECH
- 20 janvier 2025 : 2^{ième} COTECH : SIEMLY, Rhône-Sud, Eau du Grand Lyon, SÉM, Saône-Turdine et Vienne Condrieu Agglo. Présentation de la réflexion globale.
- 12 mars 2025 : 3^{ième} COTECH présentation des besoins et des excédents en eau de chaque structure.
- Avril 2025 : 1^{er} COPIL en présence des Elus de chaque structure, ainsi que l'ARS, les Agences de l'Eau, le Département du Rhône.

➤ Demande d'adhésion de la commune de Grammond :

Suite à l'étude d'intégration réalisée par le Syndicat à la demande de la commune et de la Communauté de Commune des Monts du Lyonnais, le Conseil municipal de GRAMMOND s'est réuni le 9 janvier dernier.

La commune s'est prononcée pour la solution technique proposée par le Syndicat permettant d'assurer la desserte et la sécurisation en eau potable de la commune tout en abandonnant les sources. Le conseil municipal a pris une délibération demandant une adhésion au Syndicat au 1^{er} janvier 2027.

Il convient pour le Bureau Syndical, de fixer les conditions du Syndicat nécessaires à cette intégration.

Conditions financières :

- La commune de GRAMMOND devra résorber le déficit structurel du Budget EAU et présenter un résultat d'exploitation à minima équilibré au moment de l'intégration. Idem en ce qui concerne le déficit de trésorerie.
- Le coût des travaux (1 954 000 € H.T.) sera supporté exclusivement par les abonnés de GRAMMOND, déduction faite de la participation du Syndicat et des subventions éventuelles,
- La commune de GRAMMOND devra procéder à une augmentation régulière du prix de l'eau pour atteindre les projections de prix envisagées au moment de l'intégration.
- Le prix de l'eau de départ sera décidé en concertation avec les élus de GRAMMOND ce qui fixera la durée du tarif différencié.
- Il convient de ne pas figer la durée de prise en charge des travaux par les abonnés dès le début de l'opération. Evaluation du coût, chaque année pendant la durée des travaux, avec ajustement de la durée de la participation des abonnés (+ ou -).
- La durée du tarif différencié ne pourra excéder les 20 ans (à définir).
- Le syndicat contractera un ou plusieurs emprunts pour ne pas impacter le programme de renouvellement annuel avec prise en charge des annuités par les abonnés de GRAMMOND.

Conditions techniques :

- Le réservoir des Verchères sera transféré au Syndicat.

- L'intégralité du réseau d'eau potable sera transférée au Syndicat,
- Le réservoir de Paqueroux ainsi que les réservoirs du Bourg, « Bas service » et « haut service » ne seront pas transférés. La commune conservera ou prendra à sa charge la démolition éventuelle des ouvrages qui seront désaffectés.
- Le champ captant ainsi que tous les ouvrages présents ne seront pas transférés au Syndicat.
- De crédits seront prévus pour le remplacement de conduites fuyardes. La détermination des canalisations devant être renouvelées pour permettre la mise à niveau du service s'étendra jusqu'à 2 ans après l'intégration effective du service.

Condition administrative :

- Intégration de la commune de GRAMMOND au 1^{er} janvier 2028 (ou au plus tôt au 1^{er}/01/2027 si le planning des travaux le permet).

Solidarité du Syndicat :

- La solidarité du Syndicat se montera à 400 000 €.

Monsieur MONTVERNAY rappelle la nécessité d'établir une convention spécifique de transfert ainsi qu'une convention technique et financière de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation des travaux.

➤ Point d'avancement sur la création du site internet et du nouveau logo :

Monsieur BASSON présente le projet de nouveau logo élaboré dans le cadre de la création du site internet. Il rappelle la nécessité de moderniser le « visuel du Syndicat » afin de pouvoir l'intégrer sur le nouveau site.

Des réunions de travail vont avoir lieu afin de créer les contenus et enrichir le site.

Compte-rendu de l'avancement des travaux en cours

Monsieur COLONNA présente à l'assemblée l'état d'avancement des différentes opérations en cours en s'appuyant sur un diaporama reprenant les principaux travaux.

A noter, le rétablissement de la conduite DN 150 mm qui avait été emportée par le ruisseau du « Lozange » à Dargoire-Tartaras est effectif depuis le 31 janvier dernier.

Questions diverses

- Monsieur le Président interroge SUEZ sur le nombre de casses réparées depuis le 1^{er} janvier par les équipes. Monsieur BARONNIER indique que 35 fuites ont été réparées entre le 1^{er} et le 25 janvier.
- Madame DUPEUBLE informe les membres du Bureau du prochain changement de mission de Florent LAVASTRE au sein de SUEZ. Il occupe actuellement le poste de responsable de production et d'exploitation des ouvrages sur le contrat du Syndicat. Madame DUPEUBLE indique que son remplaçant sera connu très prochainement.
- Monsieur le Président informe l'assemblée que l'entreprise ATELIER BOIS interviendra à nouveau sur la toiture, le 5 février prochain, en raison de nouvelles infiltrations constatées dans la salle de réunion en fin d'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00